

Rapport d'Activités

Accueil Mère-enfants l'Auvent

2018

— a
a —

Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE	3
2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018	5
1. Faits marquants.....	5
2. Ressources Humaines	10
3. Démarche qualité - plan d'action correctif - évaluations internes	11
4. Données quantitative.....	13
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	15
1. Typologie des personnes accompagnées	15
a. Composition familiale.....	15
b. Nationalité des personnes accompagnées	16
2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs.....	17
c. Motifs d'admission initialement présentée dans le dossier AME (en personnes)	17
3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif.....	18
d. Principaux motifs de sorties (en nombre de personnes).....	18
4. L'ACCOMPAGNEMENT.....	19
1. Modalites d'accompagnement.....	19
a. Ateliers ponctuels et/ou permanents- Actions individuelles et/ou collectives	20
2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	22
3. Développement et pérennisation des projets partenariaux et intervention des bénévoles	24
a. Partenariat dans le cadre de l'accueil en protection de l'enfance	24
b. Partenaires santé.....	25
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	28

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	AUVENT
Adresse	7 cours de Verdun Gensoul- 69002 Lyon
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Directeur Général	M. Jérôme COLRAT
Chef de service de l'établissement	Mlle Virginie BREYSSE
Téléphone	04 78 42 41 13
Fax	04 78 42 04 74
Email	auvent@alynea.org
N° finess de l'établissement	69 078 588 6
Type d'établissement	Centre hébergement mère et enfants – Centre maternel
Convention collective	Syneas
Date de création de la structure	1975

L'Auvent est un centre d'accueil mère-enfant (femmes enceintes et /ou mères isolées avec enfants de moins de trois ans) relevant de la protection de l'enfance avec une capacité d'accueil de 25 places. L'accueil se fait pour une durée 6 à 8 semaines renouvelables.

Les orientations sont faites par les MdM ou en urgence sur demandes des unités territoriales des MdM. Les familles doivent être en situation régulière en France avec un titre de séjour permettant l'ouverture de droit (récépissé de 3 mois minimum). La famille accueillie doit être composée d'un enfant de moins de trois ans dans la fratrie.

Le foyer est réglementé par le Code de l'Action sociale et des familles (CASF). L'établissement relève de *l'article L. 312-1 du CASF alinéa 1 – 8° applicables aux établissements comportant ou non un hébergement et assurant l'accueil des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse.*

L'accompagnement proposé permet de réfléchir, de donner le temps de prendre de la distance par rapport aux expériences vécues, de travailler autour du lien mère-enfant et de chercher une orientation avec chaque personne en fonction des places disponibles dans les centres d'hébergement à moyen et à long terme.

L'hébergement à l'Auvent se fait en unités familiales au sein d'un foyer collectif favorisant les interactions et proposant un étayage soutenu sur les axes de travail autour de la parentalité. Nous

disposons de 8 chambres pouvant accueillir 25 personnes au total, mères et enfants compris et d'un appartement permettant d'accueillir 2 femmes et 4 enfants.

Madame est âgée de 28 ans et est hébergée à l'Auvent depuis le 28 janvier 2019 avec ses trois enfants ; sa fille âgée de 9 ans, son fils âgé de 5 ans et le dernier âgé de 2 ans et demi. Accueillie au sein de notre établissement, Madame engage, avec l'équipe éducative, un travail autour de l'exercice de sa parentalité. Un accompagnement judiciaire est également en cours concernant une procédure de divorce suite aux violences conjugales. De plus, Madame disposant d'un récépissé valable jusqu'au 13 mai 2019, des démarches administratives sont engagées. Madame parle bosniaque et la barrière de la langue engendre des difficultés à communiquer avec elle. Pour permettre à Madame de se faire comprendre de tous, il a été vu avec la CIP d'entreprendre une formation sociolinguistique. Nous accompagnons également Madame dans une démarche de soins pour les enfants. Durant les vacances scolaires, des activités au centre aéré ont été organisées. De manière globale, l'équipe pluridisciplinaire de l'Auvent propose un accompagnement multidimensionnel, à la fois sur le plan financier (lien avec l'ASS de la MDM), judiciaire (procédure de divorce), lié à la parentalité (visites médiatisées, liens avec les enfants), social (formation sociolinguistique, accompagnement au quotidien) et médical (suivi psychologique, dentaire, ophtalmologique...).

2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018

1. Faits marquants

→ **Aucun mouvements d'équipe cette année.**

La stabilité de l'équipe autorise une continuité de service appréciable. Elle permet la mise en place d'une dynamique d'élaboration dans la recherche de solution pour les mères et les enfants accompagnés.

→ **La mobilisation de l'équipe, des résidentes, et d'Aïcha, nouveau salariée paire d'ALYNEA a été déterminante à faire valoir la parole des personnes accueillies**, et dans un souci de conformité avec la Loi 2002-2, à travailler à l'évolution de sa réunion des hébergées en un CVS, avec élection de représentante des résidentes. Ceci dans le but de valoriser la parole, de faire émerger « ce qui a du mal-à-se-dire » avec les publics de femmes qui n'ont parfois que peu eu d'espace d'expression.

→ En 2018 l'Auvent a réaffirmé tout son intérêt pour le travail avec **les bénévoles** qui continuent à intervenir sur différentes actions en lien avec le soutien à la fonction parentale :

→ Les cours de Français et/ ou ateliers d'écriture (1 fois par semaine)

→ La couture (1 fois par semaine)

→ Au mois de septembre, une bénévole, anciennement pédopsychiatre, est venue Soutenir et étayer l'atelier mère-enfant déjà présent (1 fois par semaine). Il s'agit là de favoriser la rencontre, soutenir le lien entre la mère et l'enfant de manière ludique (médiateur sensoriels, musicaux, contes...)

Afin de valoriser le « faire association », la mutualisation des compétences, et l'ouverture sur l'extérieur, le CHRS Régis et le SAVDH sont en partenariat sur ces temps d'atelier pour proposer à leurs familles, en diffus, un temps pour les enfants de moins de 3 ans. Le partenariat se poursuit pour 2019.

→ Par l'inscription prégnante de l'Auvent au niveau local, **les partenariats extérieurs en lien avec les missions de soutien, et de valorisation** du lien mère enfants se sont renforcés :

→ Le **RAM** (Relais assistante Maternelle) : 1 fois par semestre (Naissance d'un projet conventionné (cf. PROJET EXPERIMENTAL)

→ **Jardin Couvert (tous les 2 mois)**

→ **Bibliothèque du 2^{ème} arrondissement**

→ **Développement de projets** : Force de proposition et avec la volonté de proposer une amélioration constante de la vie sur le collectif, des outils de communication et de prise en compte des enfants et des mères le temps de leur accueil et ce de manière prospective (l'après auvent), l'équipe se mobilise quotidiennement

→ **INKLINK / Plaquette D'accueil Foyer Mère-Enfant** avec les résidentes dans une dynamique participative et de transmission pour les futures mères accueillies. Ce projet de réécriture du livret d'accueil, a été animé durant toute l'année.

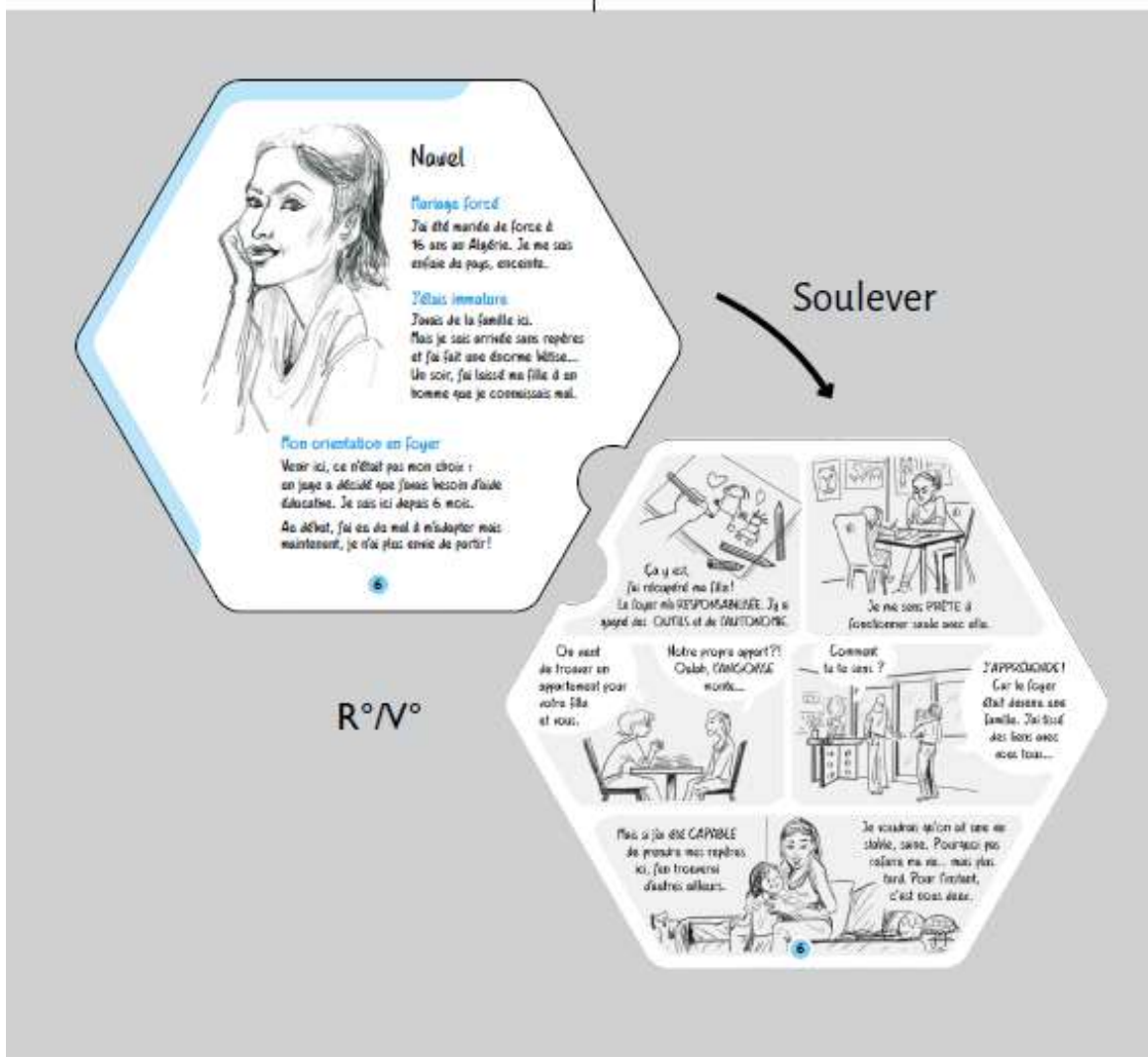
Méthodologie : entretiens informels menés avec les personnes accueillies de façon à faire émerger les premiers ressentis (l'orientation, la première arrivée, le collectif et le lien à l'équipe pour terminer sur ce qu'elles souhaitent transmettre et la sortie).

Les résultats sont classés par thème et serviront de base à l'intervention des deux dessinatrices sur l'Auvent. Il s'agit de recueillir des témoignages, faire des portraits des femmes, discuter avec elles, et aussi soumettre une ébauche de maquette sur la conception du livret Les deux dessinatrices sélectionnées par INK LINK sont Aurélie NEYRET et Ludivine STOCK.

STORY-BOARD

PROJET INKLINK / PLAQUETTE D'ACCUEIL
FOYER MÈRE-ENFANT L'AUVENT

1



→ **PROJET EXPERIMENTAL en direction des parents en situation de précarité RAM / AUVENT / RESIDENCE LE BORDEAU/ CAF** : Proposition d'expérimentation d'action mettant en œuvre les possibilités de la garde individuelle et du RAM pour répondre aux besoins de parents en situation d'insertion

Constats

Après la naissance d'un enfant, la question d'un mode de garde se pose aux familles dont le parent doit reprendre une activité. Les assistants maternels offrent un potentiel d'accueil.

En 2017, le projet social de la ville de Lyon met en évidence **une demande d'accueil de familles en insertion sociale et professionnelle**.

Depuis septembre 2017, l'Auvent (foyer d'accueil mère enfant) et le Bordeaux (centre d'hébergement pour les familles) accompagnent des familles à l'espace d'accueil Parents / Enfants / Assistants Maternels / Garde A Domicile du RAM les Nymphéas.

Les objectifs sont de :

- Proposer un espace d'échanges et de rencontre
- Valoriser des compétences et des ressources
- Lutter contre l'isolement lié aux problématiques éducatives
- Conforter la relation parent – enfant.

En 2018, une famille (deux enfants jumeaux) a bénéficié d'un accompagnement du RAM, en lien avec l'Auvent, pour l'emploi d'un assistant maternel afin de pouvoir partir en formation. L'assistante maternelle a accueilli les deux enfants trois jours par semaine et la crèche Les Roseaux deux jours. L'assistante maternelle a attendu deux mois pour percevoir son salaire en attente du déclenchement de l'aide CMG.

En 2018 / 2019, une stagiaire Educatrice de Jeunes Enfants partage son temps de stage (24 semaines) entre l'Auvent et le RAM les Nymphéas, sur une démarche "Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille".

Propositions d'actions

- Inviter les parents et les assistants maternels à se rencontrer lors d'un accueil Parent / Enfant / AM.
- Organiser une réunion partenariale : RAM / Auvent / Le Bordeaux / coordinatrice petite enfance ville de Lyon / un EAJE et CAF (formalisation du projet, définition des critères d'insertion et de précarité).
- Organiser avec la CAF la possibilité d'une avance de l'aide cmg pour : d'une part, palier à la solvabilité limitée du parent et d'autre part, sécuriser le salaire de l'assistant maternel.
- Recenser les assistants maternels qui accepteraient d'accueillir des enfants dont les parents sont en situation d'insertion ou de précarité et former une liste.
- Travailler en partenariat avec un EAJE pour limiter le coût de la garde et pouvoir proposer un accueil à temps plein.
- Proposer un accompagnement sur les modalités du contrat de travail sous la forme d'une médiation.

Résultats attendus

- Une réponse au besoin de garde de parents en situation d'insertion ou de précarité.

Echéance prévisionnelle de réalisation des actions

- Réunion partenariale (formalisation du projet, définition des critères d'insertion et de précarité) : 1^{er} trimestre 2019
- Liste d'assistants maternels qui accepteraient d'accueillir des enfants dont les parents sont en situation d'insertion ou de précarité : 2^{ème} trimestre 2019.
- Mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.

Indicateurs d'évaluation

- Le nombre de familles bénéficiaires de cette démarche.

→ EVOLUTION DU PROJET DE DEMENAGEMENT DE L'AUVENT

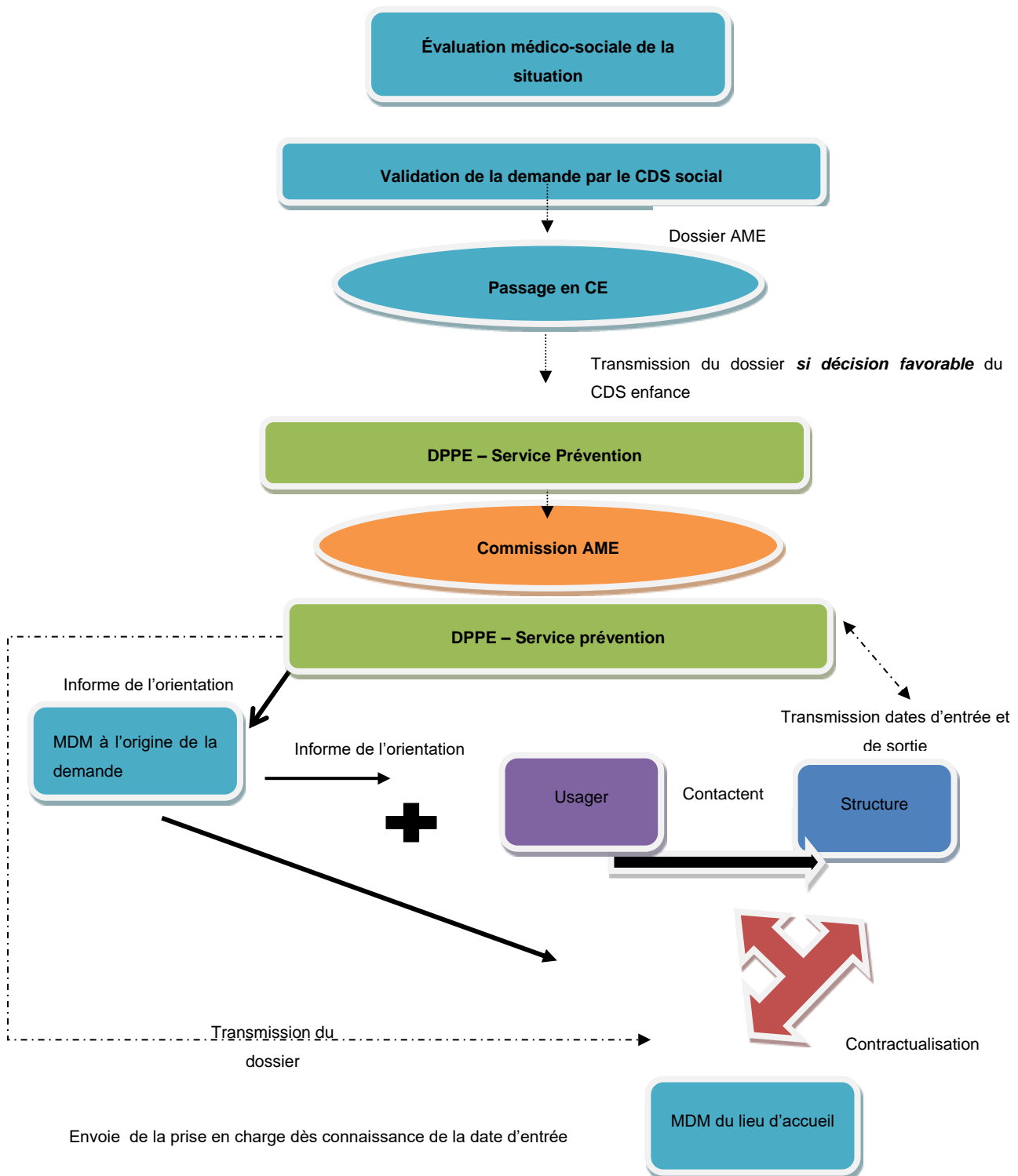
Rappel : Suite à l'évaluation externe menée en 2015-2016 ayant donné lieu à la mise en place d'un COPIL pour repenser les lieux et l'accompagnement des personnes accueillies, un projet de déménagement de l'Auvent avec un multi accueil attenant. L'idée de cette démarche d'humanisation du foyer est en route depuis octobre 2016. Ce projet doit permettre que l'Auvent demeure un **foyer d'accueil collectif** permettant néanmoins :

- Davantage d'intimité aux mères et enfants,
- Plusieurs espaces dédiés à l'accompagnement des enfants et à la réappropriation de leur statut de femme
- Des espaces collectifs adaptés (cuisine, lieu de vie...)
- Un accueil pour les enfants dont les mères travaillent sur le projet de réinsertion professionnel afin de lever certains freins barrant l'accès au processus de formation ou d'accès à un emploi

Durant 2018 de multiples tractations se sont tenues pour avancer sur ce projet de relocalisation en partenariat avec Rhone Saône Habitat, la Maison Sainte Blandine et L'Association Immobilière Sainte Thérèse.

Ces négociations devront se poursuivre en 2019 afin de trouver un consensus sur la vente et l'aménagement du terrain de Sainte Foy les Lyon.

→ Durant l'année 2018 **les procédures d'entrées-sorties, et d'accompagnement** dans le cadre de l'AME auront été revisités dans le cadre d'un COFIL (trimestriel) à la Métropole avec tous les acteurs de la protection de l'enfance dans le cadre de l'AME. Ceci dans le but d'une lisibilité et d'un accompagnement co-construit durant toute la durée du séjour. Pour le moment les documents sont en cours de travail et de validation à la Métropole, il s'agit donc d'un schéma qui pour le moment est à titre indicatif :



2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2018	En ETP
Chef de service	1	1
RSA	1	0.75
RVQC	2	1.75
RSE	1	1
EJE	1	1
Maitresse de maison	1	1
Agent d'entretien	1	0.68
Surveillant de nuit	2	2
CIP	1	0.10
Total	11	9.28

+ Accueil des stagiaires

Dans la volonté d'inscrire un questionnement sur les pratiques professionnelles régulier et dans l'intérêt porté au processus de formations des futurs professionnels de la protection de l'enfance, l'Auvent souhaite continuer sa démarche d'accueillir des stagiaires de manière pérenne.

En effet cette année l'Auvent a pu accueillir et accompagner :

- 1 EJE – éducateur jeunes enfants
- 1 ME – Moniteur éducateur
- 1 ASS – Assistante de service sociale
- 1 CESF- Conseiller en économie sociale et familiale
- 1 étudiante prépa-concours d'entrée école d'éducateur spécialisé
- 2 étudiantes Master psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- 1 master de sociologie sur « le genre »
- 2 orthophonistes

L'accueil des stagiaires et l'échange réciproque qui en découle permet la prise de conscience des réalités professionnelles (accompagnement éducatif, situations...), crée une vraie dynamique professionnelle pour l'équipe permanente, un enrichissement personnel et professionnel.

Un protocole d'accueil sur la question de l'accompagnement des stages à l'Auvent a été mis en place en 2018.

3. Démarche qualité - plan d'action correctif - évaluations internes

Dans un souci d'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies, l'équipe continue à travailler avec la Direction sur le plan d'actions correctives consécutif à l'évaluation externe rendue en septembre 2016, et qui a pu mettre en lumière l'inadaptation du bâtiment et la nécessité d'une réorganisation du travail de l'équipe.

Le comité de suivi de l'évaluation s'est réuni 1 fois par trimestre pour ajuster et répondre aux exigences légales en matière d'accompagnement et inscrire durablement une dynamique de réflexion et de développement par une démarche continue d'évaluation et de qualité

+ *DROITS, LIBERTES ET OBLIGATIONS DES USAGERS L'accès aux droits civiques*

- **Réunion des hébergées – CVS** : La mobilisation de l'équipe, des résidentes, et d'Aïcha, nouveau salarié pair d'ALYNEA a été déterminante à faire valoir la parole des personnes accueillies, et dans un souci de conformité avec la Loi 2002-2, à travailler à l'évolution de sa réunion des hébergées en un CVS, avec élection de représentante des résidentes. Ceci dans le but de valoriser la parole, de faire émerger « ce qui a du mal-à-se-dire » avec les publics de femmes qui n'ont parfois que peu eu d'espace d'expression.
- **L'accès à la culture et aux loisirs pour les mères et les enfants** : L'Auvent a une politique d'accès à la culture structurée et identifiée par les personnes hébergées et qui favorise les activités culturelles

L'exigence portée sur l'accès à la culture pour les plus petits est mis en avant pour favoriser le développement psycho moteur des enfants et pour permettre aux mères de saisir d'un outil faisant médiation entre elles et leur enfant. Les enfants entrent dans les livres par les oreilles plus que par les yeux, par les sons plus que par les images.

Accompagnement sur la bibliothèque du 2^{ème} arrondissement ;

- **Le règlement de fonctionnement respecte les droits fondamentaux des usagers :**

Le CVS est un appui considérable pour faire évoluer le règlement de fonctionnement

+ *MISSION DE PROTECTION DE L'ENFANCE*

- **La mission de Protection de l'Enfance est connue de toutes les personnes hébergées :**

Ces dernières sont mentionnées lors de la préadmission, reprise lors de la signature du contrat d'accueil, dans le règlement de fonctionnement et dans le livret d'accueil. De plus, les actions menées par l'équipe pluridisciplinaire, les outils, moyens, activités en direction des enfants sont support de la relation d'aide apportée aux mères que nous accueillons, et beaucoup d'échanges se portent, de manière informelle ou formelle (réunion des hébergées), sur ce que représente le « cadre » de la protection de l'enfance.

Le travail mené par l'équipe dans le cadre de la rédaction du Projet Personnalisé de la mère et de l'enfant permet cette lecture et de mettre du sens sur ce cadre posé.

Dans un souci de continuer à travailler cette notion en lien avec les missions de protection de l'enfance

→ **Accompagner autour de la notion d'appropriation des compétences:**

La personne, non seulement apprend à faire plus de choses, mais devient plus vivante. Elle habite ses actes de l'intérieur. Ses actes deviennent à proprement parler « les siens » et non ceux d'une autre personne qu'elle imiterait. L'appropriation des compétences passe nécessairement par la croissance personnelle. Une personne ne peut changer de façon durable son adaptation sans changer intérieurement.

Un parent qui adopterait des attitudes éducatives « correctes » sans les assumer pleinement avec toute sa personnalité finirait par s'épuiser et générerait des effets paradoxaux, voire pervers. Autrement dit, il n'est pas possible de « faire le parent » sans « vivre comme parent ». La seule acquisition de compétences sans transformation personnelle n'est pas possible

+ *EN TERMES DE BIENTRAITANCE ET LOI 2002-2*

→ **Loi 2002-2**

Dans le cadre du plan d'action correctif mais aussi dans un souci constant de vérifier ensemble que les outils de la loi 2002-02 mis en place viennent bien servir les personnes accueillies, l'équipe veille à travailler les différents outils mis en place :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés
- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- Projet Personnalisé pour la mère et pour l'enfant
- Visite Familiale
- CVS

Afin d'en faciliter l'accès et la lisibilité, l'équipe repense les supports et les modes de présentation pour rendre cet outil perceptible pour tous :

→ **Réécriture du livret d'accueil dans un esprit de transmission entre les femmes sortantes et celles qui arrivent** avec la collaboration de **l'association INKLINK** qui est un **réseau engagé d'artistes et de professionnels** de la bande dessinée et du développement.

L'équipe centrale vient de différents milieux : scénariste, dessinatrice de bande dessinée, professionnelles du monde des ONG ou de la BD. Les Échanges animés durant toute l'année ont permis de faire du recueil de témoignage, de donner lieu à des portraits de femme, des discussions avec elles (anciennes et nouvelles résidentes)

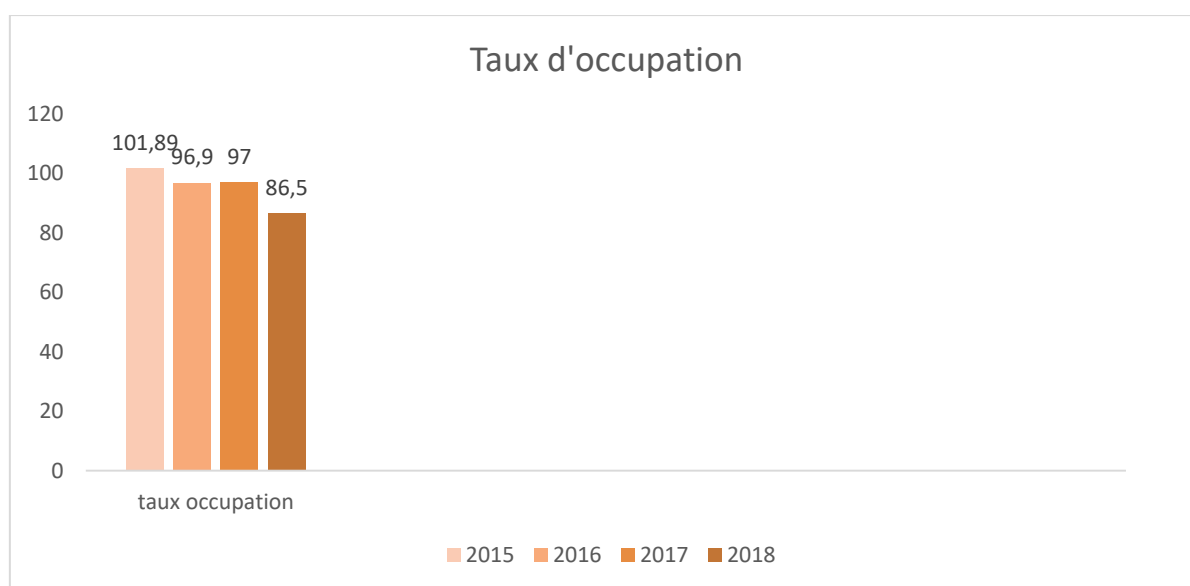
A ce jour les points essentiels ont été traités et nous serons sur l'année 2019-2020 sur la nouvelle évaluation interne.

4. Données quantitative

La durée des séjours de six à huit semaines renouvelable est conditionnée par les places disponibles pour une réorientation via la commission AME.

Les nuitées

	2017	2018
Nombre de nuitées par famille réalisées	8579	5328
Taux d'occupation	97%	86.5%



Le taux d'occupation a subi une baisse visible entre 2017 et 2018. Cette baisse avait déjà été amorcée depuis 2015 et 2017.

Depuis 2017, le public accueilli est de plus jeune et présente une composition familiale majoritairement construite sur le modèle Femme +1 enfant.

En 2017 nous accueillions :

- **F+1 : 53% de nos accueils**
- **F+2 : 25% de nos accueils**

En 2018 la métropole s'est vue proposer majoritairement, au sein de la commission AME, des orientations avec des **Femmes +1 enfant** :

- **F+1 56 %**
- **F+2 20 %**

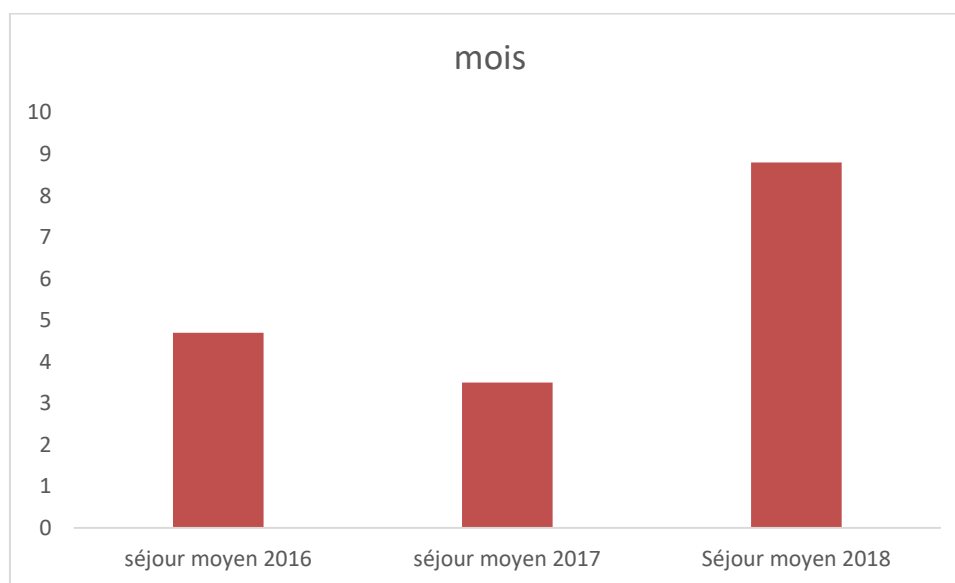
Les préconisations d'orientations sont précises sur « tel ou tel » type d'hébergement et l'Auvent propose des modalités d'encadrement spécifiques telles qu'une Présence 24h/24 – 7jrs/7.

Les orientations faites par le biais de la commission AME ont été assurées dans un souci, d'une part pour l'Auvent, de garantir une prise en compte optimum en termes de qualité, en mettant à mal le taux d'occupation certes, mais dans le but, in fine, d'assurer sa mission de protection des publics présentant des carences importantes dans le lien mère enfants. D'autre part, avec une détermination sans faille aux demandes de la Métropole au titre de la prévention, sur des situations « sensibles ».

Les demandes d'accueil pour ce public en grande fragilité est en augmentation depuis 2017 (public jeune, errance résidentielle, carences précoces, sortant de l'ASE, premier enfant, rupture violences conjugales...)

(Cf. 1. **3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE1. Typologie des personnes accompagnées**)

La durée moyenne des séjours



Il est à noter que la durée moyenne de séjour en 2018 est nettement à la hausse :

- Nous avons repris le calcul sur des durées de séjour total et non sur la seule présence sur 2018 pour une meilleure représentativité de la durée des séjours : En effet le turn-over se faisant par période, la durée de séjour moyenne sur une année calendaire n'était pas représentative des durées de séjour réelles atteignant plus d'un an (chevauchement d'une année sur l'autre).

- Les périodes creuses notamment durant la période estivale (fermeture des dispositifs administratifs) et hivernale (plan froid) concernant les dispositifs d'orientations AME-MVS et accords-Co, ne permettant pas d'entrées ni de sorties du dispositif.
- Les situations aux problématiques multifactorielles empêchant parfois des sorties de dispositif adapté.
- Cette année nous avons pu accompagner deux femmes sur des orientations « femmes seules » suite aux placements judiciaires des enfants dont l'une que nous avons gardé 6 mois sur notre collectif en tant que femme seule car aucune solution adaptée.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

1. Typologie des personnes accompagnées

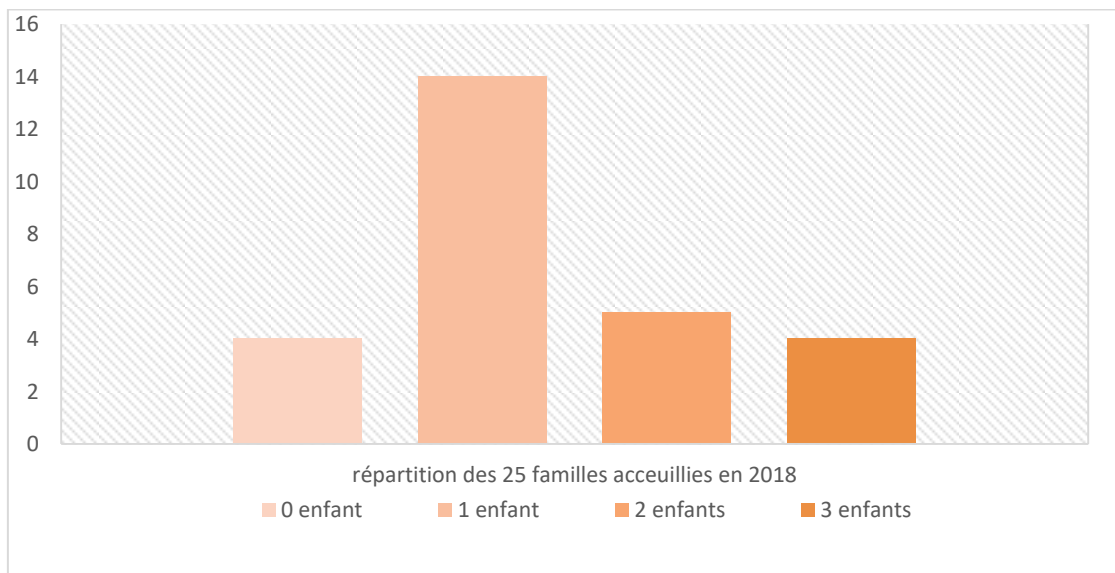
a. Composition familiale

L'Auvent accueille des femmes enceintes et des mères avec un ou deux enfants. et dans certaines chambres équipées pour des compositions familiales de mères avec 3 ou 4 enfants.

Nous avons pu accueillir 25 familles (dont 10 familles arrivées en 2017)

Composition familiale (nb enfant dans fratrie)	Nombre de familles concernées	%
1	14	56
2	5	20
3	4	16
0 (enceinte)	2	8
Total	25	100,00%

Année	Nombre de famille	Femme enceinte	1 enfant	2 enfants	3 enfants	nb de personnes	nuitées famille
2018	25	2	14	5	4	63	5328
2017	32	4	17	5	3	74	8579



Durant l'année 2018 des familles composées de 2 ou 3 enfants ont été remplacées par des familles avec 1 enfant. Cela implique directement une baisse de nombre de nuités sur le dispositif.

Tranche d'âge enfants	Total
- 3 ans	28
4 à 12 ans	10
Tranche d'âge des femmes	
18 à 24 ans	12
25 à 30 ans	6
+ 30 ans	7
Total	63

Cette année le public de femmes accueillies est majoritairement de moins de 25 ans.

b. Nationalité des personnes accompagnées

Les familles accompagnées et accueillies à l'auvent ont pour la plupart des droits ouverts ou en cours d'ouverture.

	2018
Française	11
UE	2
Hors UE	12
Total	25

2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs

Les demandes d'accueil sont faites par les MDMS ou en urgence sur demandes des unités territoriales.

Tous les dossiers passent par une commission qui centralise les demandes : Commission AME qui se réunit une fois par mois.

L'admission est également conditionnée à une problématique repérée sur la parentalité.

Cela peut être des difficultés repérées dans le lien mère-enfant, sur une grossesse à risque, ou non accompagnée (risque de décompensation post-partum, risque de carence précoces dans le lien ...).

Mais la plus part du temps il y a une multi-factorialité conjointe aux difficultés observées dans la relation parents-enfants, venant ou risquant, de venir mettre en danger l'inscription du lien.

c. Motifs d'admission initialement présentée dans le dossier AME (en personnes)

	2018
Associés au soutien à la fonction parentale	0
Violences conjugales / Familiales	4
Rupture familiale /Conflits familiaux	6
Souffrance psychique-handicaps / troubles de la conduite /Addictions	3
Errance / désocialisation / sortie de la rue / Justice	12
Maladie chronique	0
Total	25

En effet les femmes que nous accueillons présentes de plus en plus de problématiques notamment liées aux poly consommation, aux troubles de la conduite, aux difficultés liées à une souffrance psychique.

De fait, l'admission à l'Auvent est souvent révélatrice de ces problématiques contenues, parfois « cachées » qui émergent au fur et à mesure que l'accompagnement se fait.

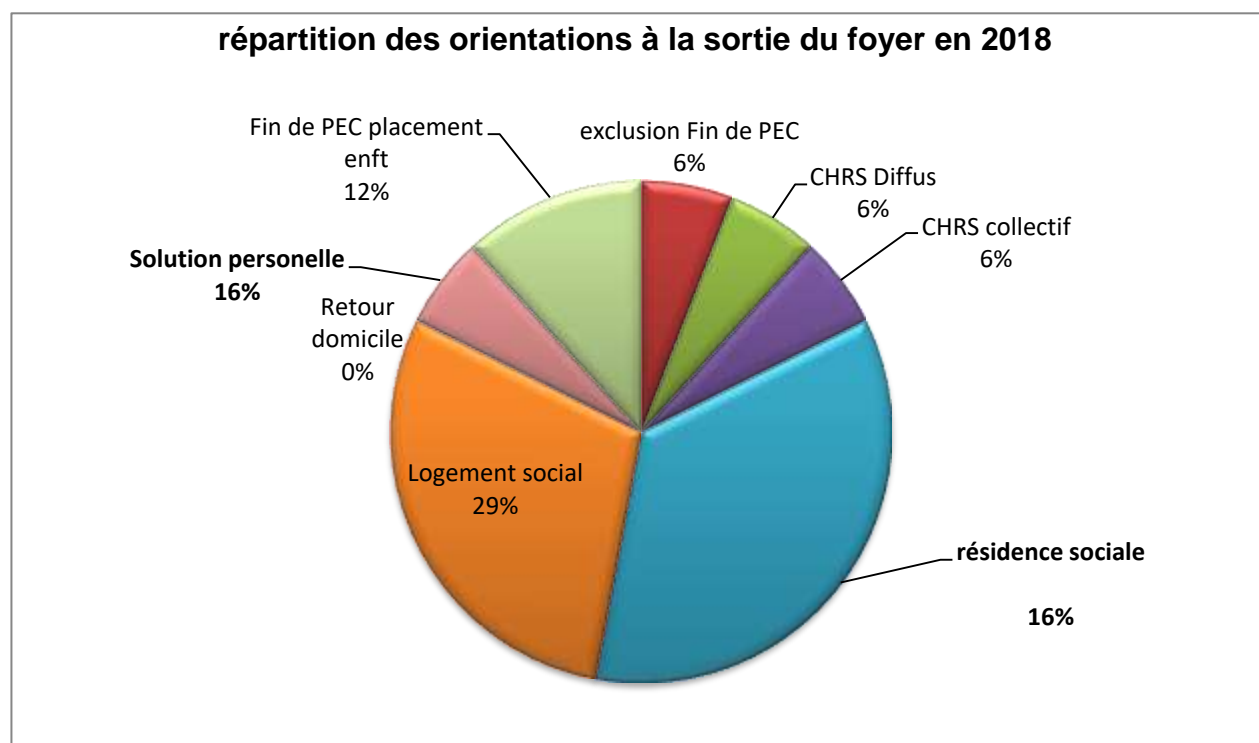
Sur l'année 2018 nous avons eu à accueillir beaucoup de famille dont l'errance résidentielle était notoire et consécutive à des ruptures familiales fortes, très tôt dans leur parcours.

3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif

d. Principaux motifs de sorties (en nombre de personnes)

	2017	2018
Fin de PEC suite exclusion	1	1
Fin de PEC suite au placement des enfants	0	2
CHRS Mère enfants collectif/semi collectif	2	1
CHRS mère enfants diffus	4	1
Résidence sociale /FJT	3	6
Logement social	3	5
Retour domicile	2	0
Solution personnelles	1	1

De part le rallongement des séjours, la continuité du travail mis en place avec les familles accueillies, nous avons vu une montée des sorties sur des dispositifs de droits de commun tels que les résidences sociales ou les logements.



Le public accueilli rencontre des problématiques nécessitant un étayage important et un travail sur la parentalité qui était jusqu'ici amorcé avec des orientations CHRS collectif ou semi-collectif.

La durée des séjours (en attente d'une réorientation) augmente d'année en année et nous assistons donc toujours à une montée des orientations en logement autonome consécutive, entre autre à l'accompagnement par :

- Le travail d'insertion professionnel qui porte ses fruits sur du long court et ouvre d'autres perspectives d'orientation que l'hébergement
- Par une continuité de prise en charge plus longue, amenant les familles à travailler plus en profondeur sur leur problématique, avec une confiance réciproque plus importante qui s'établit dans le lien avec l'autre, amenant à abaisser ses défenses (en 4 mois non ne travaille pas les mêmes choses que sur une année)
- Par un développement toujours plus pertinent efficient de la prise en compte des personnes accueillies :
 - avec la création d'un « vrai » CVS
 - avec un partenariat renforcé avec les acteurs du médico-psycho-social (UMB, Natecia, Vinatier, Conseillers conjugaux PMI, Psychologues de proximité...)

4. L'ACCOMPAGNEMENT

1. Modalités d'accompagnement

L'Auvent est un foyer relevant de la Protection de l'Enfance. La liberté de circulation est un point de questionnement important qui doit pouvoir répondre à la liberté des personnes et à la protection des enfants accueillis

Plusieurs chantiers ont été engagés sur cette mission pour améliorer la liaison avec les différents services partenaires, de permettre un diagnostic objectif et de rendre plus efficient l'accompagnement des mères et enfants de manière individuelle en fonction des Plans d'Actions personnalisés construits à partir des différentes problématiques rencontrées.

Ceci dans le but d'envisager le soutien aux familles comme un levier majeur de réduction des inégalités sociales, de santé et comme facteur de bien-être. Appréhender le soutien à la parentalité en tirant le fil du bien-être et de la santé permet de partir des besoins de la famille et de Co-construire les réponses.

La pérennisation de partenariat et d'actions en direction des mères mais aussi des enfants.

a. Ateliers ponctuels et/ou permanents- Actions individuelles et/ou collectives

L'activité du foyer a été marquée par un investissement important d'actions, et de proposition d'ateliers sur la prise en charge individuelle et collective.

ATELIER/ ACTION	couture	Cuisine	Français	Danse	Orthophonistes- Terre-d 'ortho	Services civiques	Ateliers mères-enfants mercredi/ transversalité avec CHRS régis et SAVDH (mis en place fin	RAM
Nombre total de femmes	18	10	30	18	11	6	12 (dont une CHRS régis)	5
et/ou d'enfants participants		15					9 (dont un enfant CHRS Régis)	7
Nombre d'actions-interventions	7	4	15	8	6	4	6	5

→ Français / ATELIER ECRITURE

Jeux des devinettes : les femmes accueillies parlent

*« Elle laisse les rayons du soleil
Passer pour donner de la joie
Grâce à elle les gens enfermés
Peuvent voir le monde extérieur et respirer »*

(La fenêtre)

*« On court derrière les soucis de la vie
On s'inquiète
On sera en paix quand on y sera »*

(Au cimetière)

*« On se lève chaque matin avec beaucoup d'espoir
On pense à une journée excellente
Mais parfois on n'aura pas ce qu'on veut
On dirait que quelqu'un a mangé notre espoir*

*Et qu'il ne nous a laissé que les miettes
Je suis allée au marché des sentiments
J'ai cherché l'amour J'ai vendu la haine
J'ai donné la vie Pour vous mes enfants »*

(Le mangeur d'espoir)

→ PARC Tête d'Or de mères avec leurs enfants et de stagiaires

Retour des stagiaires avec Mme B., Mme A leurs enfants

Afin de profiter du beau temps, nous avons décidé d'organiser un pique-nique avec les dames volontaires. Mme S. ayant passé une nuit difficile et étant assez agitée avait accepté notre invitation à se joindre à nous pour prendre l'air, mais a finalement décidé de se recoucher, bien qu'elle nous ait dit qu'elle se tiendrait prête pour être du voyage.

Globalement, le trajet ainsi que le repas et les jeux se sont déroulés dans la bonne humeur.

Les enfants de Mme A. nous signifient leur envie de promener et de visiter le zoo. Le tour est assez long, il fait très chaud, et Mme B. manifeste assez rapidement un mal de jambe, ne cesse de demander à quelle heure nous rentrerons.

Elle use de ce prétexte pour confier quelques fois sa poussette à une stagiaire.

Au bout d'un moment, ses plaintes se font de plus en plus fréquentes, allant même jusqu'à s'asseoir au sol en me disant qu'elle n'est pas bien, que ses soucis personnels – dont elle refuse de parler – lui pèsent. Je lui explique donc que cette attitude l'empêche de profiter de son après-midi et de passer un moment avec sa fille, et que si l'activité ne l'intéresse pas ou est trop longue pour elle, elle disposait tout à fait du droit de rentrer seule.

A cela, elle répond qu'elle est contente d'être ici, qu'elle connaît le parc par cœur et qu'elle est ravie, mais qu'elle a vraiment mal. Nous lui proposons donc de s'asseoir sur un banc à l'ombre et de nous attendre.

Les enfants se sont montrés volontaires, heureux et à l'écoute de ce que les dames ou nous pouvions leur dire.

Mme B. semble s'être détendue au fil de la journée. Elle filme les animaux, elle se prend même à quelques jeux avec nous, tout en gardant sa position de retrait, d'indépendance, un peu comme au foyer. A la fin du tour du zoo, elle dit même vouloir rester encore un peu.

Finalement, tout le monde se sent épuisé par la chaleur et la marche, et nous rentrons tous ensemble.

→ ATELIERS DANSE

Ces ateliers en permis aux femmes accueillies et aux professionnels de se rencontrer différemment :

- Aux femmes d'échanger sur leurs pratiques, sur leurs habitudes, dans l'esprit de la guidance entre pairs favorisant la confiance et venant valoriser les apports et l'expérience de chacune.
- de travailler à la valorisation de l'estime et de l'image de soi en travaillant la question du plaisir et du bien-être.
- Aux professionnels d'appréhender la relation à l'autre, le lien d'une manière plus symétrique, et en dehors des représentations habituelles, engageant la relation différemment pour la suite

→ **TERRE-ortho** : Retour des « libellules »¹

Les interventions ont été riches et ont permis un échange fructueux entre les mères et les Enfants et nos libellules. Nous espérons que notre ressenti a été partagé. Les activités qui ont le plus fonctionné avec les plus petits sont la musique et les chants.

Suite à notre dernière réunion, nous avons évoqué le fait que nous pourrions approfondir cette activité (présence d'un classeur avec les paroles, reprises des chants à chaque intervention...). Le développement des autres activités est aussi à étudier. Nous pourrions mettre en place une boîte à idées et restons dans l'attente des envies des mamans et de leurs enfants.

2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Le foyer dont la mission première était la mise à l'abri et le diagnostic de la situation familiale et du lien mère enfant a dû étendre sa mission d'accompagnement vers l'autonomie sur des champs jusqu'ici traité d'en terme de diagnostic.

Avec la prolongation des durées de séjour, l'équipe de l'Auvent accompagne les femmes avec les services de l'insertion professionnelle initiée en début 2016.

Une Conseillère en Insertion professionnelle du service Emploi/Formation de l'association est détachée sur 0.10 ETP et intervient sur l'Auvent tous les mercredis.

Ce sont des temps qui sont aujourd'hui très bien investis, repérés et qui portent leurs fruits.

Niveau de formation	Nombre de bénéficiaires
Niveau V et Vbis (3ème, CAP, BEP)	5
Niveau IV (Bac)	1
Diplôme étranger non reconnu en France	9
Niveau VI (avant 3ème)	4
Total général	19

RQTH	Nombre de bénéficiaires	de	RQTH	Nombre de bénéficiaires	de
OUI	3		RQTH ordinaire	Milieu	1
Total général	3		RQTH milieu protégé		2
			Total général		3

¹ Libellules : Appellation de l'école de Terre d'Ortho pour définir les intervenants tuteurs des futurs professionnels de terrain

Autorisation de travail	Nombre de bénéficiaires
Oui	18
Non	1
Total général	19

Orientation AAVA	Nombre de bénéficiaires
AAVA Alynea	1
Total général	1

L'AAVA s'adresse à des personnes qui ne sont plus en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles ou liées à leur état de santé, voire qui ne le peuvent pas légalement, souvent pour des raisons administratives, notamment pour les personnes en situation irrégulière.

Pour ces raisons, certaines personnes sont très éloignées de l'emploi voir des dispositifs d'insertion par l'Activité.

En 2018, une femme a pu bénéficier de ce dispositif.

Formation pré-qualifiante	Nombre
	1
Total général	1

FORMATION QUALIFIANTE CERTIFIANTE

Nombre				
	POE, non terminée	CQP restauration	GRETA : Assistante Comptable	Total général
	1	1	1	3
Total général	1	1	1	3

POE : Préparation Opérationnelle à l'Emploi

CQP : Certificat de Qualification Professionnel

FORMATION SAVOIRS DE BASE

Nombre			
	PCP cursus 3	Attestation de sécurité routière	Total général
VRAI	1	1	2
Total général	1	1	2

PCP : Parcours Compétences Premières

3. Développement et pérennisation des projets partenariaux et intervention des bénévoles

a. Partenariat dans le cadre de l'accueil en protection de l'enfance

→ MDM Lyon 2 (Maison de la Métropole) Et PMI

La Protection maternelle et infantiles (PMI) représentée par Mme Meunier – Infirmière Puéricultrice

Mise en relation avec chaque nouvelle hébergée qui a besoin d'un accompagnement avec son enfant bien spécifique.

Le lien est fait régulièrement pour permettre le suivi des nourrissons (au moins une fois par semaine dans les premiers temps) et un accompagnement de l'enfant est proposé en accord la mère et avec les prescriptions faites lors des visites PMI.

Présence de la MDM Lyon 2 (As et Puéricultrice.) toutes les 4 semaines en réunion d'équipe pour faire le point sur les situations suivies.

→ Relais d'Assistants Maternel « Les Nymphéas » de la Mutualité Française

Continuité du partenariat crée entre le RAM, le foyer AME « La Soie » et L'Auvent depuis juin 2017 ayant pour objectif de « créer du lien social » dans un lieu autour du jeu.

Ce sont le 1^{er} et le 3^{ème} lundi de chaque mois sauf pendant les vacances

Depuis cette année il y a eu une pérennisation de ces actions avec une Proposition **d'expérimentation d'action mettant en œuvre les possibilités de la garde individuelle et du RAM pour répondre aux besoins de parents en situation d'insertion (convention CAF- MDMS – RAM – structures partenaires dont l'AUVENT**

→ Le jardin couvert

Lieu où nous avons déjà accompagné des mamans et que nous évoquons régulièrement car outil de jeu très aidant pour travailler la séparation, le lien mère-enfant autour de l'éveil.

→ **Le Centre aéré Pierre Valdo**

Depuis de nombreuses années maintenant le centre aéré fait partie de nos Partenaires privilégiés puisque à chaque vacances scolaires le relais peut être pris pour proposer aux enfants des temps en dehors du foyer et permettant la rencontre avec d'autres enfants.

→ **Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

En lien avec tous les établissements enfance de Lyon 02 en direct ou avec la coordinatrice Petite Enfance de l'arrondissement, le développement de ce partenariat permet de proposer des places en accueil occasionnel ou quelques jours par semaine pour les enfants de moins de 3 ans. Nous travaillons avec les EAJE suivants :

- Célestine
- Bulle d'Eveil
- Les Roseaux
- Le Jardin d'Ainay
- Le Cocon Sainte Blandine
- Savoir Lamartine

b. Partenaires santé

→ **Centre Hospitalier du Vinatier (2 situations)**

+ L'UMB – Le travail de partenariat autour du lien mère-enfant qui est « parasité » par la maladie psychique de la mère hospitalisée ou non peut être accompagné, pensé, pris en compte. Nous faisons des points réguliers de partage d'observation des situations pour accompagner au mieux la mère sur le foyer, relayant les informations transmises.

→ **NATECIA (1 situation)**

+ UPP - Même travail que l'UMB mais le soin part du bébé qui a pu être repéré en souffrance.

→ **HFME (1 situation)**

+ USAP Unité de prise en charge des difficultés dans le lien mère-bébé

→ **Le CATTP de la Croix Rousse (Référence EJE)**

+ « Temps des petits pas » :

C'est un travail autour du jeu avec un suivi pluri-professionnel : psychologue, psychomoteur ou/et infirmier, pour les enfants de moins de 2 ans accompagnés par leurs parents et réorientés CAMPS si nécessaire.

→ Les CMP

Les dames doivent prendre elles-mêmes les rdv

- CMP de Victor Hugo pour les enfants (EJE)
- CMP en direction des hébergées (RVQC)

→ Le CPCT

Pour les hébergées et comme pour le CMP, ce sont eux qui doivent prendre rdv.

→ CSAPA Griffon ARIA

Le travail mis en place autour de la Réduction des Risques et de l'addiction de manière plus globale.

Madame S. a été accueillie à l'Auvent en Février 2018, avec sa fille K 5mois.

Mme dès son accueil exprime une histoire familiale et conjugale empreinte d'une extrême violence.

Le parcours de Madame est jalonné de ruptures. Mme a eu trois enfants avec Monsieur S.

Une procédure de divorce est en cours, en raison de violences physiques et psychologiques aggravées subies par Madame. Suite à cela, Monsieur a été condamné à plusieurs peines d'emprisonnement ainsi qu'une interdiction d'entrer en contact avec Madame et leurs trois filles (les deux ainées ayant été confiées à l'ASE en Mars 2016).

Madame a connu une période d'errance importante, marquée par un parcours psychiatrique, alternant les hébergements précaires et différents accueils sociaux. Durant cette période, Madame a consommé, de manière importante, des produits psychotropes ainsi que de l'alcool. Elle présente aujourd'hui une polyaddiction. De façon concomitante à sa situation d'errance et d'addictions, elle a dû être hospitalisée sous contrainte au Centre Spécialisé du Vinatier (conséquence du placement des deux ainées).

Madame est arrivée au sein du foyer l'Auvent nous exprimant, dans les premiers jours, le récit douloureux de son histoire de vie, son passage à l'Auvent quelques années auparavant avec ses deux ainées dans le cadre du dispositif « chambre d'urgence et de mise à l'abri », ses angoisses massives quotidiennes apaisées par ses consommations, son séjour, vécu comme violent et anxiogène, au Centre Spécialisé du Vinatier. Madame avait cessé tout suivi externalisé ainsi que tout traitement lors de son entrée dans notre établissement. Nous avons axé son accompagnement en prenant tout autant en compte les dimensions psychiques et somatiques. Tout d'abord, une reprise de son suivi au CMP Sévigné (avec prescription d'un traitement neuroleptique). Un passage IDE a été mis en place pour une aide à la prise de ce traitement, et pour permettre à Madame d'être suivie et rassurée sur ses angoisses

autour de ce soin. En effet elle a pu exprimer l'angoisse de l'intrusion, et le sentiment de perte de maîtrise d'un « objet étranger à incorporer »

La mise en place d'un partenariat externalisé avec le CSAPA du Griffon (pour aborder une maîtrise et une réduction des conduites addictives) a pu se faire progressivement.

Malgré une forte envie de Madame de « s'en sortir » dans le discours et de « faire les choses bien », nous pouvons constater aujourd'hui que l'étayage conséquent mis en place par notre établissement n'est pas suffisant pour que Madame puisse investir le lien avec sa fille K. de manière pérenne.

Lorsque son budget ne lui permet plus d'assurer sa consommation, l'extérieur, vécu comme menaçant à certains moments, devient alors soutenant pour Madame et le dehors, l'extérieur, la rue devient son espace de contenance. La persistance de la présence de Monsieur S. aux abords du foyer ne permet pas à Madame de tenir la distance qu'elle dit vouloir mettre. L'état de dépendance affective de Madame envers Monsieur, prend dans ces conditions, une dimension non maîtrisable.

Une OPP du 20 juillet 2018 a conduit les services de protection de l'enfance à orienter K. la fille de Mme sur le dispositif de l'IDEF à Bron. Madame a pu exprimer, dans l'après coup, des éléments de compréhension concernant la décision d'accueil pour Kenza malgré la violence de l'annonce et la séparation douloureuse.

➔ + Le bus info santé

Dans un souci de répondre aux nouvelles problématiques rencontrées dans le parcours des femmes accueillies et afin de favoriser la sensibilisation aux problématiques de santé, les intervenants du bus info sante de la Métropole de Lyon viennent sur demande des hébergées une fois par trimestre.

La souplesse de l'intervenante permet aux hébergées d'élargir les thèmes et d'aborder d'autres sujets

- 30/05/2018 : **Intervention sur les premiers secours**
- 09/11/2018 : **Le bien-être et la santé des femmes**

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le constat de cette année se porte sur la mutation de notre public :

De plus en plus jeune 50% de -25 ans en 2018, souvent **primipare femme + 1 enfant** d'où la chute importante en milieu d'année du taux d'occupation, présentant des **parcours d'errance et de ruptures massives** ayant des **conséquences sur le psychisme** (dépression, pulsion suicidaire, troubles addictifs...) nécessitant **un travail d'accès aux soins complexe sur un accueil à court terme.**

La nécessité de réinterroger régulièrement les pratiques et le cadre interne de chaque professionnel est un des enjeux fort de l'Auvent. La réactualisation des outils de communication et d'évaluation fait l'objet de nombreux travaux en interne au sein de l'équipe. La création du CVS a permis d'amorcer le travail d'une Co-construction des besoins et la refonte du livret d'accueil sous forme d'un STORY-BOARD.

Enfin la focale va être portée dans un souci de travailler encore sur le projet d'établissement du futur Auvent, faisant de la prévention de la maltraitance une priorité, mais aussi venant faire évoluer les représentations, les pratiques et donc les postures sur le public mère et enfants en protection de l'enfance.

IL nous faut penser, l'accompagnement de manière intrinsèque à toute évolution.

INTER-VENIR dans l'univers intime d'une personne, d'un enfant, d'une famille, dans sa sphère privée, c'est **faire intrusion dans tout ce qui fait souffrance**, dans un lieu blessé.

Il est indispensable d'avoir cette **préoccupation primaire de l'éthique**. Faire preuve d'humilité sur ce que l'on croit savoir et penser nos dispositifs avec une attention particulière sur les risques de maltraitance.

D'où la nécessité de se laisser bousculer par nos pratiques, par nos soi-disant savoir sur l'autre, par nos statuts « d'experts ». C'est se questionner, se remettre en perspective. C'est déconstruire sans cesse nos savoirs, nos croyances, nos certitudes. C'est soumettre cela à la critique sans peurs, sans réflexe défensif.

En effet chaque situation rencontrée devrait mettre en nous « le doute » sur nos théories acquises, sur nos concepts pensés, sur nos pratiques certifiées.

Colloque - Gérard Neyrand

« L'approche du rapport parents-enfants sous l'angle de la parentalité insiste sur la dimension des affiliations entre enfants et parents. L'affiliation est la création d'un lien volontaire entre un individu et soit un autre individu soit un groupe ou une structure sociale. En matière de parentalité l'idée d'affiliation insiste sur la démarche psychique et sociale nécessaire pour que ce lien entre enfant et parente soit drée et reconnu. En d'autres termes, être géniteur d'un enfant ne suffit pas pour être parent.

Il est nécessaire que s'effectue une adoption psychique réciproque entre l'enfant et ses parents, que l'on appellera le processus de parentalisation psychique ; et que cette instauration d'un lien soit reconnu par la société, par le biais généralement de la déclaration de naissance [...] qui inscrit l'enfant dans le système de la parenté, ses places et ses règles. Il y a donc une parentalisation sociale qui dans l'idéal associé à la parentalisation psychique officialise le lien parent-enfant.

La difficulté dans notre société en mutation c'est que les familles connaissant une double précarisation :

- Des liens conjugaux
- Précarisation des conditions de vie

Qui ne manquent pas de réagir négativement sur les conditions nécessaires à une éducation parentale harmonieuse.

Il faut toujours repenser notre approche et nos pratiques. Parmi les différentes façons d'intervenir sur la parentalité, le soutien et l'accompagnement s'inscrivent dans une approche « qualifiante » à distinguer d'autres approches plus centrées sur l'aide voire le contrôle parentale.

L'approche qualifiante tient à sa détermination à mettre en valeur les ressources des parents elle vise à ce qu'ils se sentent qualifiés, c'est-à-dire autorisés, légitimés dans leur responsabilité et leur savoir-faire et savoir-être parentaux.

La difficulté d'être parent est consubstantielle à la parentalité.

Accompagner prend le relai du soutien, s'appuyant sur la production d'une confiance partagée entre les différents parents et les intervenants, et prétend œuvrer autrement que par le contrôle à une prévention qui soit véritablement à l'égard des parents ».²

² Intervention d'ouverture : la parentalité face aux préoccupations sanitaires, la délicate mise en œuvre d'une démarche préventive. Gérard NEYRAND